



ARRETE N°2023/086

portant réglementation du stationnement et de la circulation
Du 509 au 1031 RUE CHARLES DE GAULLE du 13 au 22 septembre 2023

Le Maire de Prêmesques,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2213 à L.2213-6

Vu le Code de la route et notamment les articles R 411.8, R 411.8, 411-21-1, R 413-1 et R 417-11

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription.

CONSIDERANT que des travaux de voirie rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 13/09 au 22/09/2023 RUE CHARLES DE GAULLE.

ARRETE

Article 1 : A compter du 13/09/2023 et jusqu'au 22/09/2023, les prescriptions suivantes s'appliquent du 509 au 1031 Rue CHARLES DE GAULLE (Prêmesques).

- La circulation est alternée par feux ;
- Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;
- La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h ;

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, EJM Entreprise Jean LEFEBVRE.

Fait à Prêmesques, le 13/09/2023

Le Maire,
Yvan HUTCHINSON

DIFFUSION

- EJM ENTREPRISE LEFEBVRE
- COMMISSARIAT DE POLICE DE LOMME
- DEVERRA
- ILEVIA RESEAU
- AGENT MEL

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



Hôtel de Ville - Place Jean-Baptiste Lebas - 59840 PREMESQUES
Tél. : 03 20 08 82 10 - Fax : 03 20 08 78 07 - Email : mairie@premesques.fr
SIRET 215 904 707 000 19 - Code APE 751 A
Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire